

1. L'association Château-Patrimoine organise un concours photo dont les objectifs sont l'inventaire et l'enregistrement du patrimoine, avec **constitution d'un fonds de photographies actuelles ou anciennes** sur Château.
2. À chaque édition de ce concours un thème particulier sera privilégié. En 2019, pour sa quatrième édition, le thème « L'eau à Château » a été retenu.
3. Ce concours est ouvert à tous, habitants de la commune ou non. Il concerne tout type de photographie (numérique ou argentique, noir et blanc ou couleur) présentant la meilleure définition possible pour permettre des tirages corrects.
4. Les concurrents déposeront (ou enverront) **avant le 8 septembre 2019** à Château-Patrimoine, Mairie, 71250 Château, dans une enveloppe unique **5 photographies maximum** et sur une feuille séparée leur nom, prénom, adresse postale, téléphone et éventuellement e-mail.
5. Les tirages photos fournis seront au format **13 x 18 cm** (5 x 7) et réalisés sur papier photo uniquement, par le candidat lui-même ou par une société commerciale. Au dos de chaque photo noter le nom du concurrent et une courte légende de la photo avec indication du lieu de prise de vue souhaitée.
6. Le jury sera composé de membres du conseil d'administration (au moins 4), de 2 représentants de la municipalité et si possible d'un photographe professionnel.
7. Les photos retenues lors d'un premier tri par ce jury et repérées par un simple numéro, seront présentées au public. Ce dernier sera consulté et appelé à choisir la ou les photos préférées à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine (22 septembre 2019).
8. Le jury se réunira après cette consultation qui sera largement prise en compte. Les critères du choix seront l'originalité de la vision : sujet présenté sous un angle nouveau ou de façon inédite, valeur artistique, technique photographique (mise au point, cadrage, valeurs, accord des couleurs, esthétique,...), valeur documentaire actuelle ou passée...
9. Le choix définitif sera adopté à la majorité des voix du jury, la voix du Président de Château-Patrimoine étant prépondérante en cas d'égalité. Les trois premières photos sélectionnées obtiendront le Prix Château-Patrimoine (diplôme, cadeau en nature). Elles seront agrandies par un professionnel et exposées à la Mairie. Les lauréats seront rapidement avertis par téléphone, mail ou courrier.
10. -Les concurrents autorisent Château-Patrimoine à utiliser librement les photographies qui lui auront été adressées pour la sélection. Elles seront utilisées à des fins culturelles avec la légende et le nom de l'auteur. Elles pourront être publiées sur Internet (site de la commune, site de Château-Patrimoine) et certaines pourront également servir à l'édition de cartes postales, d'un catalogue, d'un calendrier ou d'un poster vendus au profit de l'association Château-Patrimoine.
11. Les membres du jury ne peuvent participer à ce concours.
12. Toute participation au concours photo vaut acceptation de ce règlement.